

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté préfectoral DCPAT n° 2019-40 du 26 MARS 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Bois-Colombes.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Bois-Colombes ;

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20 novembre 2018 ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public effectuée entre les 26 novembre et 31 décembre 2018 ;

Considérant que la commune de Bois-Colombes et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courrier daté du 2 mars 2018 ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de SIS ont été informés par courrier daté du 20 novembre 2018 ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 26 novembre au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les remarques des communes et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteurs d'information sur les sols ;

Considérant que les activités exercées par la société Hispano Suiza sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le secteur d'information sur les sols suivant est créé :

Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
92SIS05099	Société Hispano Suiza

Ce secteur d'information sur les sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Bois-Colombes.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Bois-Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le maire de la commune de Bois-Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

Identification

Identifiant	92SIS05099
Nom usuel	HISPANO SUIZA
Adresse	rue du Capitaine Guynemer
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	BOIS COLOMBES - 92009
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une usine de fabrication de pièces aéronautiques. La société Hispano Suiza a informé de la cessation d'activité à compter du 31 mars 1999. L'industriel a transmis des études qui ont montré une pollution du sous-sol par des hydrocarbures, des solvants chlorés et des métaux lourds. A l'issue des travaux de dépollution, le propriétaire des terrains – la SNC des Bruyères – a transmis au cours de l'année 2003 des études détaillées des risques réalisées montrant la compatibilité des différentes parties du site avec leur usage prévu, à savoir : logements, parc, écoles, bureaux et commerces.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Le site est compatible avec les usages actuellement présents sur le site, c'est à dire : logements, parc, écoles, bureaux et commerces.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0033	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0033
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9200406	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9200406

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, Remis en état pour l'usage actuel.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	645683.0 , 6867701.0 (Lambert 93)
Superficie totale	15741 m ²
Perimètre total	715 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BOIS COLOMBES	0U	206	01/06/2017
BOIS COLOMBES	0U	122	01/06/2017
BOIS COLOMBES	0U	197	01/06/2017
BOIS COLOMBES	0U	198	01/06/2017

Documents

Cartographie



